



# Spécial vote d'orientation

N° 184 – mai-juin 2012

Édito

Pour un 1er mai unitaire et revendicatif



## Sommaire

règlement électoral	p. 2
Vote d'orientation SNES mode d'emploi	p. 3
Professions de foi et liste orientation académique	
Union avec unité et action.	p. 4 et 5
Rassembler pour agir	p. 6 et 7
Appel pour le second degré	p. 8



Dans cette période de crise en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA affirment leur volonté de faire du 1<sup>er</sup> mai 2012, journée de solidarité internationale du monde du travail, une forte journée de mobilisation, de manifestations et d'expressions revendicatives pour :

- faire entendre les priorités sociales et les préoccupations des salariés, des demandeurs d'emploi, des jeunes et des retraités, en France et en Europe ;
- exprimer la défense des droits fondamentaux et des libertés partout dans le monde ;
- faire reculer la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et des réformes réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale. La crise ne peut être le prétexte pour remettre en cause nos systèmes sociaux. Il faut une véritable politique de croissance, prenant en compte les enjeux écologiques, qui passe par l'amélioration du pouvoir d'achat et la création d'emplois.

La pression sur les salaires et l'assouplissement des règles de licenciement ne peuvent que fragiliser la croissance économique. S'il y a un manque de compétitivité des entreprises, elle est notamment due à la rémunération excessive du capital au détriment de l'investissement dans l'emploi, la formation, la recherche et l'innovation.

**En ce 1<sup>er</sup> mai, nous voulons faire écho aux revendications portées par les salariés dans cette période de crise :**

- priorité à l'emploi, en particulier des jeunes, alors que le nombre de chômeurs ne cesse

d'augmenter depuis de longs mois et que les restructurations, les licenciements et les fermetures d'entreprises sont le quotidien de nombreux salariés,

- lutte contre la précarité qui touche un nombre croissant de salariés, en particulier jeunes et femmes, et provoque des situations de pauvreté intolérables ;
- la promotion des salaires et du pouvoir d'achat doit être une priorité. Il n'y a aucune raison de laisser les inégalités salariales perdurer, notamment entre les femmes et les hommes.

Nous réaffirmons avec le syndicalisme européen notre opposition à ces politiques et au nouveau traité qui, en faisant l'impasse sur la croissance, ne fera que renforcer l'austérité et la crise. Nous voulons dans les mobilisations du 1er mai réaffirmer le besoin d'une Europe solidaire affirmant sa dimension sociale, ce qui impose de :

- développer les droits des salariés et assurer des services publics de qualité,
- mettre un terme à la concurrence sociale et fiscale entre pays de l'Union européenne qui tire les garanties des travailleurs vers le bas. Il faut une autre répartition des richesses et mettre un terme à la spéculation financière,
- faire respecter la place et le rôle de la démocratie sociale, de la négociation collective et du dialogue social.

La CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA appellent leurs organisations à se rencontrer dans les territoires pour déterminer les modalités concrètes d'organisation des initiatives et manifestations du 1er mai sur ces objectifs.

**Dans notre département l'intersyndicale a opté pour le principe d'un défilé (départ de la mairie de Saint Pierre à 9H, arrivée au boulo-drome) suivi d'un pique-nique citoyen sur le front de mer de Saint-Pierre.**

Art 1 - Le scrutin pour le renouvellement de la Commission Administrative nationale et académique aura lieu dans les S1 du **mercredi 9 mai au lundi 4 juin 2012**.

Art 2 – En l’absence de dispositions spécifiques, c’est le règlement électoral national qui s’applique, en tant que de besoin, au scrutin académique.

Art 3 – Les appels à candidature (une page de format A4 maximum) devront parvenir le **vendredi 2 mars à 17 heures** au plus tard au siège du SNES académique (sous forme fichier et/ou papier) et seront publiés dans le *SNES info* n°182 de mars 2012.

Art 4 – Comme les listes nationales, les listes académiques seront publiées sous l’intitulé qu’elles ont choisi, sous des caractères et une présentation identiques pour toutes les listes, mentionnant le nom, le prénom, la catégorie et l’établissement d’affectation de chaque candidat.

Chaque liste comportera au moins neuf noms (art. 5 du règlement intérieur académique) et au plus 35 noms (art 4 du RIA).

Les listes devront être adressées ou remises à la commission électorale académique pour le **vendredi 30 mars à 17 heures** au plus tard. Elles seront accompagnées des déclarations individuelles de candidature signées par les candidats, et d’un texte d’orientation d’une longueur maximale d’une page de format A4 recto. Ce texte sera publié sous la disposition typographique choisie par les responsables de chaque liste.

Art 5 – La commission électorale se réunira le **mardi 10 avril à 17 heures**, au siège académique pour procéder à l’ouverture des plis et à la vérification de l’éligibilité des candidats. En cas d’irrégularité, les responsables des listes seront informés sans délai et pourront procéder aux régularisations nécessaires jusqu’au **lundi 16 avril à 15 heures**. Passé ce délai, les listes seront publiées en l’état, sous réserve de comporter un minimum de neuf candidatures régulières.

Art 6 – Sont électeurs tous les adhérents à jour de leur cotisation 2011-2012 au **mercredi 9 mai à 17 heures**. Sont éligibles tous les adhérents à jour de leur cotisation 2011-2012 au **mardi 10 avril à 17 heures** qui étaient adhérents en 2010-2011.

Cette mesure n’est pas applicable aux stagiaires IUFM et aux personnels non-titulaires pour lesquels l’adhésion préalable à la date limite est suffisante (art 6 du RIA).

Les versements correspondants doivent avoir été constatés par la trésorerie académique.

Art 7 – Le *SNES-Info* contenant l’ensemble des informations et des documents nécessaires aux votes sera adressé le **lundi 7 mai** au plus tard à chaque adhérent.

Art 8 – Chaque S1 recevra en outre directement du S3 :

- la liste des adhérents à jour (AJ) et non à jour (NAJ) de l’établissement, qui sera éventuellement corrigée ou complétée, et qui servira de liste d’émargement à faire signer par chaque votant.
- Un formulaire de procès-verbal de dépouillement.

Sera joint à cet envoi un double du matériel de vote (bulletins et enveloppes) à concurrence du nombre d’électeurs recensés dans le S1.

Art 9 – Le vote est individuel et secret, sous double enveloppe. Chaque votant porte ses votes sur le même bulletin :

- il entoure la liste nationale et la liste académique de son choix
- il entoure le nom du secrétaire de catégorie de son choix pour le vote national.

Il introduit ce bulletin dans la petite enveloppe qu’il cache, puis introduit le tout dans l’enveloppe T, qu’il cache, et sur laquelle il porte sa signature après avoir complété la notice d’identification.

Il est à rappeler que toute prise en compte par un S1 du vote d’un collègue non à jour de sa cotisation à la date prévue à l’article 6 entraînera l’annulation de la totalité du vote de ce S1 (règlement électoral national).

Art 10 – Le vote sera clos le **lundi 4 juin** et dépouillé dans les S1 jusqu’au **samedi 9 juin 2012** au plus tard. Il pourra l’être avant si tous les syndiqués du S1 ont voté. Un exemplaire du procès-verbal signé par les membres de la commission de dépouillement, ainsi qu’un exemplaire de la liste d’émargement (éventuellement accompagné des enveloppes bulle signées, pour les votants qui n’auraient pas signé la liste d’émargement) sont adressés à la section académique dès la fin du dépouillement.

Art 11 – Vote par correspondance

Ce vote est de droit pour tous et obligatoire pour les collègues isolés, absents (congs, stages etc.), retraités, ou qui sont dans l’impossibilité de voter directement, et pour les S1 de moins de trois adhérents (art 7 du RIA), ainsi que pour les électeurs membres d’une catégorie à faible effectif dans le S1.

Ces votes se feront sous double enveloppe et seront adressés directement à la section académique, en utilisant le bulletin de vote et les enveloppes pré-libellées contenues dans le *SNES info* électoral.

Une urne sera mise en place au S3 dans laquelle seront conservés les votes adressés par la poste et les votes déposés, avec pour ces derniers, une liste d’émargement qui précisera la date du dépôt, le nom du votant et la signature du déposant, ainsi que le nom de l’établissement pour les votes de S1.

Art 12 – Les procès verbaux de dépouillement devront parvenir au S3 le **vendredi 15 juin** au plus tard.

La commission électorale se réunira, au siège de la section académique, le **samedi 16 juin, à 9 heures**, pour procéder au dépouillement des votes par correspondance et à la totalisation académique des résultats. Elle proclamera les résultats du vote académique et les adressera aux S1.

Les résultats détaillés du scrutin, section par section, sont communiqués à l’ensemble des syndiqués. Les votes dépouillés directement au S3 sont présentés globalement comme un vote de section (art 7 du RIA)

Tout adhérent du SNES peut assister à ces opérations.

Art 13 – La Commission Administrative nouvellement élue se réunira en juin pour procéder à l’élection du Bureau académique (art 12 du RIA).

Art 14 - Les contentieux éventuels seront portés en premier ressort devant la CA académique et, en cas d’appel, devant la commission nationale des conflits.

> **Adopté à l’unanimité par le congrès académique.**

## Quand voter ?

Le scrutin est ouvert du **mercredi 9 mai au lundi 4 juin 2012**.

## Qui vote ?

Tous les adhérents à **jour de cotisation 2011-2012** à la date du **mercredi 9 mai**.

## Où voter ?

**Dans les S-1 d'établissement ou par correspondance.** Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le 29 mai (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES avant le vendredi 15 juin. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement.

Le **vote par correspondance** est :

- **obligatoire** dans les S-1 comprenant moins de trois adhérents ;
- **vivement conseillé** pour les catégories comprenant moins de trois adhérents dans le S-1 (CPE dans la plupart des S-1, Agrégés en collège parfois...)
- **possible** pour tout électeur qui ne peut voter dans son S-1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).

## Avec quel matériel de vote ?

Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent *Snes-info* et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S-3.

## Pour quoi vote-t-on ?

Chaque syndiqué est appelé à exprimer 3 votes sur le même bulletin :

- Vote n°1 : orientation nationale (voir supplément à l'*US* n°720 du **18/04/12**) ;
- Vote n°2 : orientation académique (publié dans le présent *Snes-info* n°182) ;
- Vote n° 3 : secrétariat national de catégorie (voir supplément à l'*US* n°720 du **18/04/12**).

## Comment vote-t-on ?

Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans l'enveloppe blanche qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe T pré-imprimée à l'adresse du SNES que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, postez cette enveloppe prépayée. Sinon, déposez-la dans le casier du S-1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.

## Dépouillement des votes

Chaque S-1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S-1 le lundi 4 juin à l'heure de fermeture de l'établissement ou le samedi 3 juin au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le 29 mai que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S-3 aussitôt et une copie de ces deux documents sera précieusement conservée dans le S-1.

Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés au siège de la section académique le samedi 16 juin à 9 h et la totalisation académique de ces votes avec les procès verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour à l'issue. Tout vote exprimé dans établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.

## Contentieux

Le Bureau académique, dans lequel sont représentés les courants de pensée, se réunira le samedi 15 juin pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés. La présente publication vaut convocation à ce Bureau.



# Pour l'amélioration du service public de l'Éducation nationale à la Réunion Pour un SNES plus fort au service des personnels du second degré



Le vote auquel chaque adhérent du SNES est convié est destiné à renouveler les « parlements » que sont les Commissions Administratives (CA) académique et nationale. De ces CA seront issus les Bureaux, académique et national.

La liste des candidats proposés par le courant de pensée Unité et Action rassemble des collègues très divers dans une équipe où toutes les catégories, toutes les générations, toutes les sensibilités sont représentées : une équipe de militants riches de leur diversité, forts de leur engagement et solidement unis pour la défense du service public de l'Éducation nationale. Ces militants ont pour la plupart une solide expérience de la vie syndicale. Beaucoup font partie de l'équipe à qui les adhérents avaient confié la responsabilité de la direction du SNES lors du dernier scrutin: le bilan de ce mandat, dressé à l'occasion de la présentation des rapports d'activité et financier, a été très largement approuvé à l'occasion d'un récent vote.

Ce vote - comme celui sur les rapports d'activité et financier - s'il est avant tout un jugement sur la politique menée par les directions syndicales est aussi l'occasion de porter une appréciation sur l'engagement militant des camarades qui mettent en œuvre cette politique. Défendre nos convictions, renforcer la lutte pour maintenir et améliorer un service public d'éducation de qualité.

## **Cet engagement militant s'inscrit fondamentalement dans les orientations défendues, en toutes circonstances, par la tendance U&A :**

- > rassembler le plus largement possible les personnels afin de lutter tous ensemble pour la défense de nos mandats (recrutement national par concours, calendrier scolaire, promotion de la Langue et Culture Réunionnaises, résorption de la précarité, plan de rattrapage),
- > mener la bataille pour la satisfaction de nos revendications les plus à même de répondre aux attentes de nos professions,
- > assurer la défense individuelle des collègues face aux pressions, voire au harcèlement dont ils sont victimes dans leur activité professionnelle,
- > assurer présence et soutien aux sections syndicales d'établissements qui rencontrent des problèmes et mener les interventions nécessaires en direction de la hiérarchie,
- > mobiliser largement et efficacement toutes les catégories de personnels pour une défense collective de nos métiers et du système éducatif dans le cadre du service public de l'Éducation nationale,
- > assurer cette défense dans le souci des réalités et des évolutions de nos métiers en travaillant à établir tant au sein de la FSU que dans les domaines intersyndical et professionnels, des échanges et une réflexion large permettant d'aboutir à des actions unitaires d'envergure.

## **Pour les années à venir, il nous paraît important :**

- > d'assurer l'avenir de nos métiers et de nos luttes syndicales en accroissant notre sensibilisation auprès des jeunes générations et des entrants dans le métier, en les invitant et en les aidant à assumer des mandats électifs,
- > de permettre au combat du paritarisme, au niveau local et en cohérence avec les luttes nationales, de s'exercer avec plus de force dans toutes les instances et dénoncer systématiquement les inacceptables attaques et régressions dont pâtissent nos conditions d'exercice, nos métiers, nos carrières et la qualité du service public d'éducation dans son ensemble ;
- > d'améliorer encore l'information auprès de nos adhérents, leur défense et les services qui leur sont proposés; chercher à établir dans cette relation une interaction plus forte afin d'accroître le dynamisme, la portée et l'efficacité de nos luttes.
- > de renforcer le dialogue intersyndical pour construire des mobilisations et des actions plus larges, plus unitaires, plus lisibles pour l'opinion publique et, par là, plus efficaces, sans pour autant renoncer à défendre les mandats particuliers et notre syndicat ;
- > d'accroître plus particulièrement la lutte visant à dénoncer les inégalités, les retards et les difficultés dont souffre plus particulièrement notre département, du fait de l'histoire et de la situation socio-économique.

## **Pour mener ce combat, ensemble, accroissons les forces du SNES.**

Dans le contexte de la politique régressive et agressive du pouvoir en place, les objectifs que nous nous donnons ne pourront être atteints qu'avec la construction dans le temps d'un mouvement social plus fort, mieux informé et capable de défendre ou de relancer dans la durée une ambition de progrès social ;

C'est dans un tel esprit d'unité, de diversité et de souci d'efficacité que, tous ensemble, nous aiderons notre syndicat à atteindre les objectifs qu'il se donne aujourd'hui.

**C'est pourquoi nous vous appelons à renouveler votre confiance aux collègues qui agissent pour faire du SNES un syndicat combatif et efficace dans la défense de nos professions.**

## **VOTEZ ET FAITES VOTER**

**POUR LA LISTE d' « UNION avec UNITE ET ACTION »  
à la CA ACADEMIQUE**

**POUR LA LISTE « UNITE ET ACTION » à la CA  
NATIONALE**

**POUR LES CANDIDATS « UNITE ET ACTION »  
aux SECRETARIATS de CATEGORIES**



## LISTE « UNION avec UNITÉ et ACTION »

**BARRACO Elizabeth**, certifiée HC – Lyc. des Avirons, Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du secteur emploi, élue au CT académique.

**IDRISSI Abderrazak**, certifié - Clg Marcel Goulette - Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du secteur non titulaires

**MOREAU Audrey**, certifiée – TZR Saint-Denis - Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du secteur IUFM stagiaires et du secteur emploi

**PEYRE Corinne**, certifiée – Lyc. Boisjoly Potier - Bureau du S3, commissaire paritaire académique et nationale, responsable du secteur emploi

**ZERWETZ Michel, COPsy** – CIO du Tampon – Secrétaire académique, Bureau du S3, commissaire paritaire, membre du CAEN, responsable de catégorie COPsy.

**GASTON VERY Patricia**, certifiée HC - Lyc. des Avirons, Bureau du S3, trésorière du S3, responsable du secteur juridique

**ALONSO Santiago**, agrégé HC – Lyc. Roland Garros, commissaire paritaire, responsable du secteur informatique, responsable de la catégorie agrégés

**METAIS Elisabeth**, certifiée HC – Lycée de Trois Bassins, Bureau du S3, trésorière académique adjointe, responsable du secteur formation syndicale

**CAVILLOT Nadine**, CPE – Lyc Georges Brassens, commissaire paritaire, responsable de catégorie CPE.

**RAMASSAMY Frédéric**, contractuel – Clg Leconte de Lisle, Bureau du S3, élu CCPA des non titulaires, responsable de catégorie non titulaires

**LAURENTI Antoine**, bi admissible – Lyc. des Avirons, commissaire paritaire, responsable du secteur publications et du site Internet

**CARRERA Guadalupe**, PEGC – Clg de La Marine, Bureau du S3, responsable de catégorie PEGC

**MARI Gérard**, retraité, Bureau du S3, responsable du secteur retraites et de catégorie retraités

**SAILLAND Annick**, certifiée - Clg de La Marine, Bureau du S3, commissaire paritaire

**RODRIGUES Victor**, certifié – Lyc de Bois d'Olive, CA académique

**COMBE Chrystel**, certifiée – Lyc. Evariste de Parny

**LAFON Julien**, certifié - Lyc. des Avirons, Bureau du S3, commissaire paritaire, responsable du secteur TZR, élu au CT académique.

**CHERFI Djamel**, certifié – Lyc. Saint Paul IV.

**BONNOT Nadine**, certifiée – Clg Montgaillard

**VILLY Martine**, agrégée – Lyc de Trois Bassins, responsable du secteur pédagogique, élue au CAEN

**ROURE Cyril**, certifié – Lyc. Pierre Poivre

**RABOUR Natacha**, certifiée – Clg Terrain Fleury, Bureau du S3

**COLLONGUES Jean François**, CPE – Lyc. des Avirons, Bureau du S3, commissaire paritaire,

**SCARCELLA Pierre**, COPsy – CIO de Saint Paul, commissaire paritaire

**CHAPELAIN Rozenn**, retraitée - CA académique

**SEYCHELLES Pascal**, contractuel – LP Lepervanche, élu CCPA des non titulaires

**TAYLLAMIN Gérard**, certifié - Lyc. Ambroise Vollard

**GEOFFROY Véronique**, certifiée – Lyc. Evariste de Parny, commissaire paritaire

**LEVEQUE Jean Patrick**, certifiée HC – Clg Antoine Soubou

**MELLADO Françoise**, certifiée – Clg Trois Mares

**LANCLU Aurélie**, certifiée – Clg Raymond Vergès

**TRIQUI Ahmed**, certifié – Lycée de Vincenzo

**WOLFFER Marion**, agrégée – Lyc. de Trois Bassins

**ROBERT Charles**, CPE – Clg Trois Mares, CA académique

**SOLER Didier**, certifié – Lyc. Roland Garros, commissaire paritaire, responsable du secteur enseignements technologiques

## Rassembler pour Agir

### Parce que :

- Nos statuts, la définition même de notre métier sont remis en cause.
- Nous n'avons plus les moyens de maintenir et de développer la qualité de nos enseignements (70 000 suppressions de postes en cinq ans).
  - Notre dignité professionnelle est constamment bafouée (Projet d'évaluation des enseignants).
  - Nous sommes considérés comme une *variable d'ajustement* de la crise financière (gel des salaires, augmentation des cotisations).
  - Le service public d'éducation est en danger.

### Parce que :

- Nous ne confondons pas innovation et déréglementation (dispositif ECLAIR).
- Nous défendons un enseignement basé sur des savoirs disciplinaires clairement identifiés. Nous défendons les statuts et les métiers de la vie scolaire et de l'orientation. Nous défendons une formation initiale de qualité pour les enseignants, contre une masterisation au rabais.
- Nous considérons que les enseignants sont les premiers et les seuls pédagogues.
- Nous voulons défendre nos droits et ceux de nos élèves.

## Notre syndicat, le SNES

### **Doit être :** Attentif à chacun de nos collègues.

- Dans son déroulement de carrière de plus en plus complexe
- Dans sa situation professionnelle, les difficultés qu'il rencontre

### **Doit être :** Attentif à chaque établissement.

• Des « zones de non-droit » se développent dès lors que le SNES est absent. Les collègues sont livrés à l'arbitraire, à des pressions inadmissibles. Le SNES doit assurer sa présence dans tous les établissements et aider les collègues à résister et améliorer leurs conditions de travail.

### **Doit être :** Unitaire et ouvert à tous.

• Le SNES doit s'appuyer sur toutes les bonnes volontés, toutes les compétences, sans faire d'exclusive. La place éminente qu'il occupe à la FSU (Secrétaire Départementale adjointe) doit être confirmée.

### **Doit être :** Visible et lisible.

• Le SNES doit utiliser ses moyens pour éditer de manière très soutenue tracts, affiches, distribués dans les boîtes des collègues. Il doit utiliser la presse écrite et audiovisuelle sans complexe. Il doit multiplier les interventions publiques, organiser des colloques, des conférences, pour enrichir la réflexion des collègues et expliquer ses positions.

### **Doit être :** L'organisation syndicale de référence pour toute la profession.

• Le SNES est porteur d'un projet d'école démocratique. Il s'opposera sans faiblesse à toutes les contre-réformes, toutes les entreprises de destruction du système scolaire et des statuts. Il sera l'outil de mobilisation de toute la profession pour une école réellement respectueuse de ses usagers et de ses personnels.

## Le SNES, c'est vous !

- C'est vous, cher(e) collègue qui ferez de votre syndicat un outil efficace en votant pour la liste :

**Rassembler pour Agir**

# Rassembler Pour Agir

*Liste d'Union à l'initiative de militants du SNES issus des deux tendances du SNES Réunion*

	<b>NOM PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>
1	<b>Philippe AZEMA</b>	Agrégé de Math Commissaire paritaire	Lycée Jean Hinglo Le Port
2	<b>Jean-Christophe MARTI</b>	Certifié de Musique / S1	Collège Ravine des Cabris St Pierre
3	<b>Marie-Hélène DOR</b>	Certifiée d'Anglais / Secrétaire adj FSU	Collège Titan Le Port
4	<b>Katia VENCO</b>	Certifiée de Lettres / CA nationale	Lycée Lislet Geoffroy St Denis
5	<b>Frédéric LOUVIER</b>	Certifié Hist-Géo / Coord Snes Est	Lycée Jean Hinglo Le Port
6	<b>Françoise LEPOAN</b>	Certifiée Hist-Géo / S1	Lycée Moulin Joli La Possession
7	<b>Jean DUFRESNES</b>	CPE / S1	Collège Terrain Fleury Le Tampon
8	<b>Armelle ROCHE</b>	Certifiée d' Espagnol / S1	Collège Letoullec Le Port
9	<b>Thierry HOARAU</b>	Certifié d'Electronique/ Webmestre FSU	Lycée Jean Hinglo Le Port
10	<b>Patricia CROSSON</b>	Certifiée d'Anglais	Lycée de Trois Bassins
11	<b>Guillaume ARIBAUD</b>	Assistant d'Education / S1	Collège des Alizés St Denis
12	<b>Reine-Claude SCOTTO</b>	Certifiée LCR / S1	Lycée Hotelier St Paul
13	<b>Raphael FOLIO</b>	Certifié de Math	Collège Ravine des Cabris St Pierre
14	<b>Armelle PONTONI</b>	Certifiée de Sciences Physiques	Collège Oasis Le Port
15	<b>Luc BRIAND</b>	Certifié d'Anglais / S1	Lycée Leconte de Lisle St Denis
16	<b>Gwenaëlle MENARD</b>	Certifiée de Lettres Modernes / S1	Lycée Jean Hinglo Le Port
17	<b>Alain JOUBERT</b>	Certifié de SVT / S1	Collège Plateau Caillou St Paul
18	<b>Farida AYADI</b>	Certifiée d'Anglais / S1	Collège Dimitile Entre-Deux
19	<b>M-Thérèse DESCHARMES</b>	Certifiée d'Hist-Géo / S1 adjointe	Lycée de Bras Fusil St Benoit
20	<b>Sophie JEAMBLU</b>	Certifiée de LCR commissaire paritaire	Collège Titan Le Port
21	<b>Mygline TELL</b>	CPE / S1	Collège Beauséjour Ste Marie
22	<b>Frank DAVID</b>	Certifié d'Anglais	Lycée Pierre Poivre St Joseph
23	<b>Hervé DANGOUMAU</b>	Certifié Lettres Modernes TZR	Lycée Pierre Lagourgue Le Tampon
24	<b>Didier POUYROUX</b>	Certifié stagiaire de Math	Collège Ravine des Cabris St Pierre
25	<b>Mariano ASENSIO</b>	Certifié d'Espagnol	Lycée Evariste De Parny St Paul
26	<b>Sophia PICARD</b>	Certifiée de Lettres Modernes	Collège Soubou St Paul
27	<b>Joel VIMBOULY</b>	Agrégé de Génie Electronique	Lycée de Trois Bassins
28	<b>Laurent BARBIER</b>	Certifié de Sciences Physiques / S1	Lycée Mahatma Gandhi St André
29	<b>Anne-Lise GUILLAUME</b>	Certifiée de Lettres Modernes / S1	Collège de la Montagne St Denis
30	<b>Dieter DOLL</b>	Certifié d'Allemand TZR	Lycée Mahatma Gandhi St André
31	<b>Michèle CHOUZIER</b>	Certifiée de Math	Lycée Lislet Geoffroy St Denis
32	<b>Alexandra DELIGNY</b>	Certifiée d'Espagnol	Lycée Evariste De Parny St Paul
33	<b>Eric MERLAC</b>	Certifié d'Histoire-Géographie	Lycée Ambroise Vollard St Pierre
34	<b>Solange SGOLUPPI</b>	Agrégée de SES	Lycée Payen St Paul
35	<b>Corinne MOLLARD</b>	Certifiée de Lettres Modernes	Lycée Lislet Geoffroy St Denis

## Appel pour le second degré

La démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications est une impérieuse nécessité sociale, humaine et économique pour la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

Aujourd'hui, les politiques éducatives et budgétaires, avec leur cortège de réformes et de suppressions massives de postes, ont placé l'École et le Second degré dans une situation dramatique. Transformations radicales de la conception des métiers de l'Éducation, remise en cause des statuts, déréglementations tous azimuts accompagnent dégradation des conditions de travail, alourdissement de la charge de travail, dégradation des conditions d'apprentissage, réduction de l'offre de formation et aggravation des inégalités scolaires et sociales. Dans le même temps, la crise du recrutement d'une ampleur nouvelle qui frappe le Service Public d'Éducation menace son avenir.

La poursuite d'une telle politique serait dramatique pour l'avenir de la jeunesse et du pays.

Il est aujourd'hui urgent et indispensable de mettre en œuvre une autre politique éducative, en rupture avec celle menée ces dernières années, une politique qui redonne la priorité à l'Éducation et assure l'égalité sur tout le territoire, ambitieuse pour l'avenir du Service Public d'Éducation, pour ses personnels, et pour la jeunesse de notre pays.

Le SNES-FSU est porteur d'un projet éducatif de démocratisation axé sur un second degré cohérent qui amène toute une génération à l'acquisition d'une large culture commune et d'une qualification par une prolongation de la scolarisation jusqu'à 18 ans dans une des trois voies du lycée. Il appelle à mettre en œuvre cette rupture et à réaliser cette ambition par l'adoption d'un plan d'urgence pour la rentrée 2012, incluant un collectif budgétaire, première étape d'un plan d'ampleur de reconstruction du second degré débattue dans le cadre d'une nouvelle loi d'orientation, celle de 2005 devant être abrogée.

### UN PLAN D'URGENCE POUR LA RENTREE 2012

#### • **Mettre fin aux suppressions de postes**

- Rompre avec le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.
- Rétablissement des postes dans les établissements les plus en difficulté.
- Réemploi de tous les non titulaires et titularisation de ceux qui ont le plus d'ancienneté.

#### • **Assurer les recrutements pour l'avenir**

- Engager, pour les stagiaires, la diminution de la part du service assuré en responsabilité devant les élèves.
- Mettre en place des pré-recrutements sur plusieurs niveaux de la formation universitaire.
- Alléger fortement le service des AED qui se destinent aux métiers de l'éducation.

#### • **Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation**

- Abandonner le projet d'évaluation des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation, ou l'abroger s'il a été publié.

- Respecter les statuts des personnels et mettre fin aux tentatives de les contourner ou d'en limiter la portée.
- Supprimer le délai de carence.
- Mettre fin au gel des salaires des fonctionnaires.

#### • **Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires**

- Stopper la libéralisation de la carte scolaire.
- Abandonner le programme Eclair.
- Abandonner le Livret Personnel de Compétences et « les écoles du socle ».
- Revenir à une définition nationale des horaires disciplinaires et mettre fin au tronc commun des Premières générales.
- Arrêter la réforme des séries de la voie technologique du lycée.
- Moratoire sur l'application de la loi sur la Formation tout au long de la Vie à l'Éducation nationale et arrêt des fermetures de CIO, abrogation des mesures nouvelles modifiant les conditions de recrutement des COPsy.
- **Abandon de la transformation des GRETA en GIP.**

### UN PLAN DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

#### • **Développer l'emploi public dans le second degré**

- Planifier le rétablissement des postes supprimés durant les dix dernières années.
- Etablir un plan de titularisation.

#### • **Assurer les recrutements pour l'avenir**

- Rétablir une véritable année de stage des lauréats des concours de recrutement et assurer une entrée dans le métier plus progressive.
- Décider un plan pluriannuel de recrutement.
- Planifier la mise en place de pré-recrutements à tous les niveaux de la formation universitaire, et donner aux AED une réelle possibilité de poursuivre des études pour préparer les concours.

#### • **Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation**

- Améliorer les conditions de travail des personnels, notamment en limitant le nombre d'élèves par classes à encadrer et en y incluant du temps pour le travail collectif, la concertation.
- Mettre fin aux pouvoirs accrus du chef d'établissement. Refuser les méthodes managériales de gestion des personnels, qui entravent un véritable travail collectif et mettent les personnels en concurrence.
- Revaloriser nos salaires par le rattrapage du pouvoir d'achat perdu, la reconstruction de nos grilles indiciaires avec des retombées pour les retraités et l'indexation du point d'indice sur le coût de la vie.

- Développer la médecine de prévention en recrutant notamment des médecins en nombre suffisant.
- Assurer une formation initiale et continue des personnels, de haut niveau, en lien avec la recherche.

#### • **Élaborer une nouvelle loi d'orientation**

- Engager un large débat sur les leviers pour parvenir à une mixité sociale et scolaire dans les établissements et refonder l'éducation prioritaire, à l'opposé des principes qui président au dispositif Eclair.
- Refonder le collège en abandonnant sa structuration par le socle commun et en confortant sa place dans le second degré.
- Remettre à plat la réforme de la voie générale du lycée en actant le retour à une définition nationale des horaires disciplinaires, le maintien du caractère national et anonyme du baccalauréat et la fin de la mise en concurrence des disciplines et des établissements.
- Remettre à plat la réflexion sur l'avenir des séries industrielles et de laboratoire.
- Reprendre le débat sur les contenus enseignés assurant une continuité des enseignements de second degré, les pratiques pédagogiques et éducatives, les conditions matérielles d'enseignement et de la vie scolaire qui permettent de faire entrer tous les élèves dans la culture scolaire commune du XXIème siècle et donner l'envie d'apprendre.
- Renforcer le Service Public d'orientation de l'Éducation nationale en réaffirmant la contribution des Co-psy et des DCIO à la réussite scolaire.

**Le SNES organisera des États généraux du Second degré à l'Automne 2012 dans le cadre du débat public qu'il revendique pour l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'École.**